FORMATION BÂTIMENT DURABLE

GESTION DES EAUX
PLUVIALES SUR LA PARCELLE
ET DANS L'ESPACE PUBLIC

PRINTEMPS 2024

Introduction à la gestion intégrée des eaux pluviales en Région Bruxelles Capitale

Anne-Claire DEWEZ

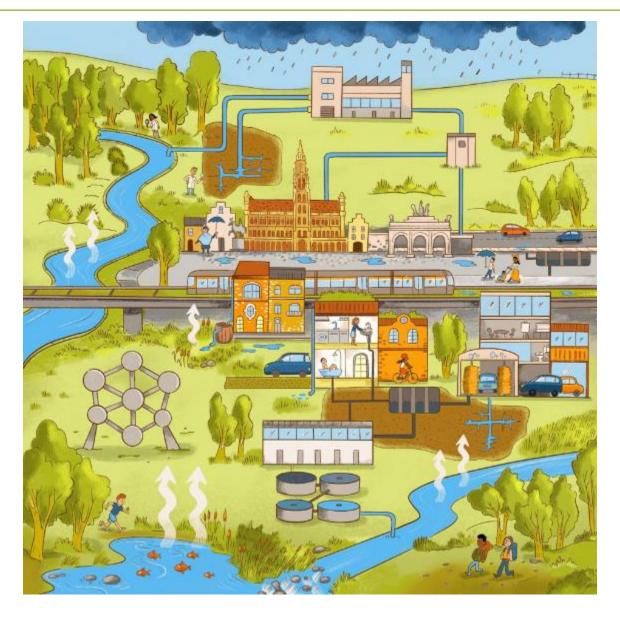


OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

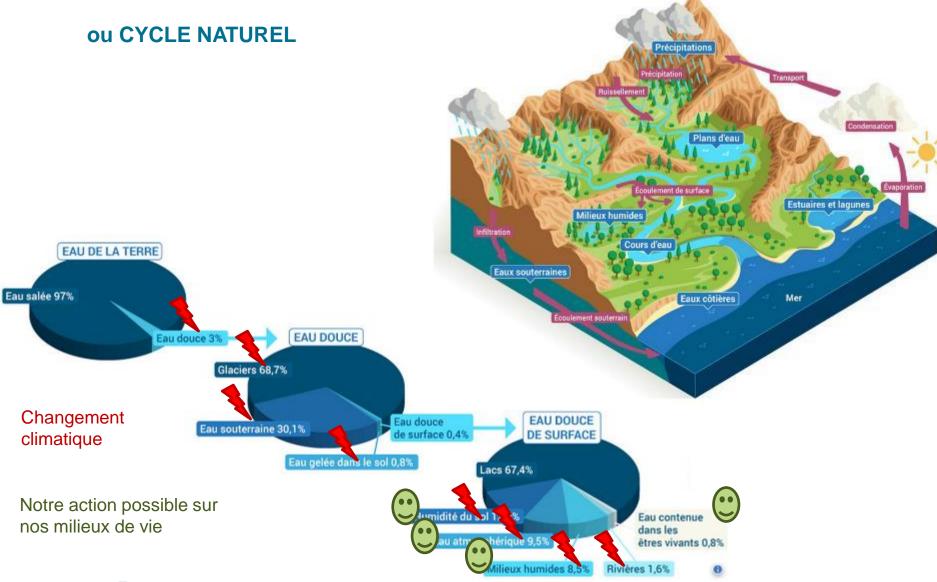


- Poser le regard sur l'ensemble des « thématiques eau », depuis le paysage jusqu'au robinet
- Comprendre que les enjeux climatiques en ville s'ancrent dans la question des eaux pluviales et touchent la « qualité de vie »
- Proposer des éléments de réflexion pour une gestion durable des eaux en milieu urbain
- Identifier les mesures règlementaires actuelles et les tendances futures



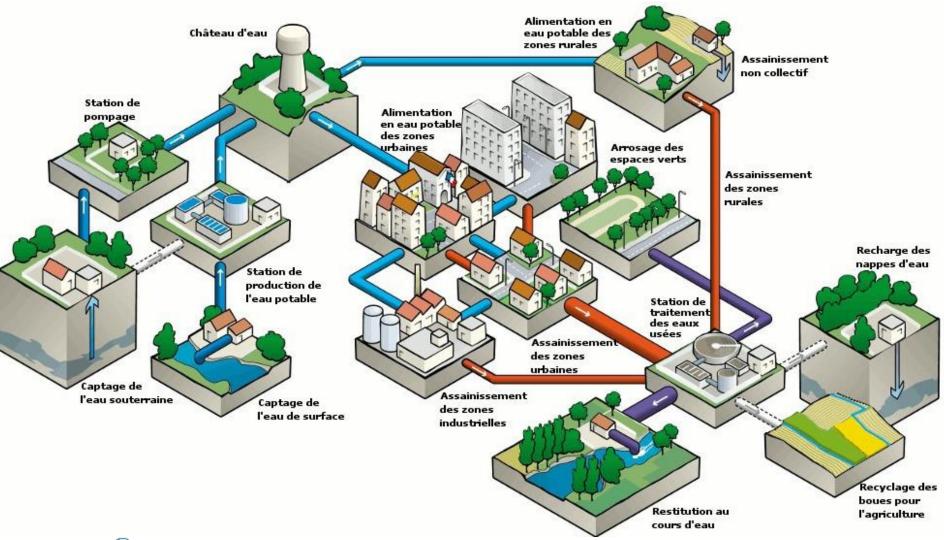








ou CYCLE ANTHROPIQUE





A l'échelle de la Région et des acteurs de l'eau





Le réseau dans la sphère privée

- Usage rationnel de l'eau
- Réduction des pollutions







La pluie, l'eau dans le paysage ou milieu urbain





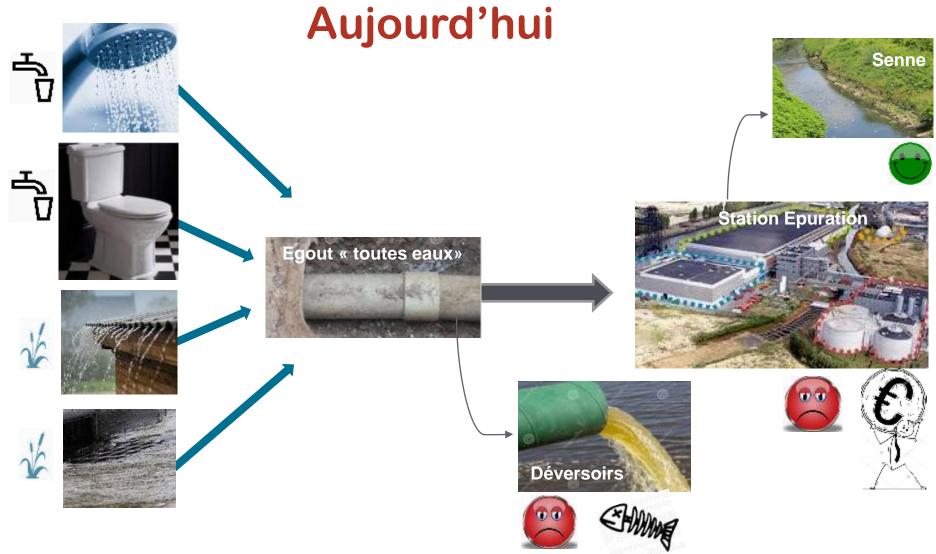


dont la Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)



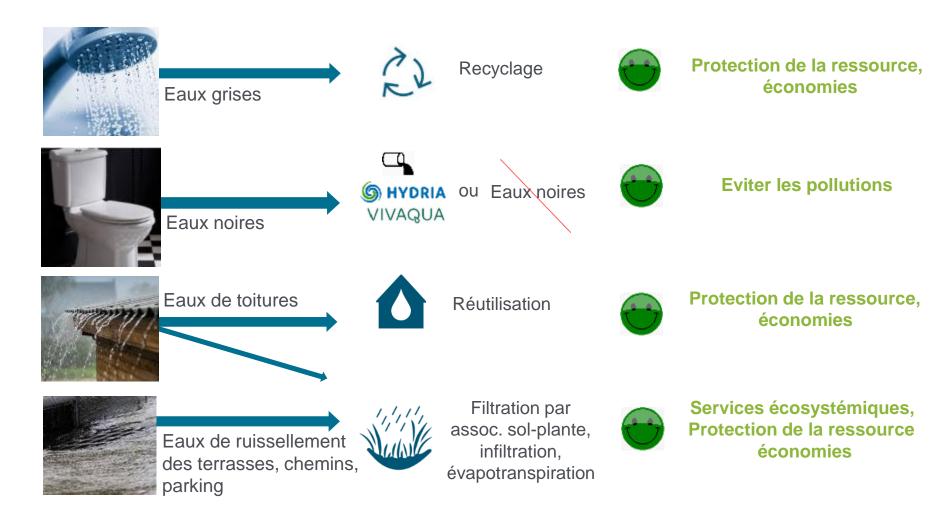








Le tri des eaux, à la maison





TRAITÉ PAR LE GUIDE BÂTIMENT DURABLE







- Services écosystémiques, protection de la ressource, désimperméabilisation des sols, ralentissement du ruissellement urbain, éviter la pollution, etc.
 - ⇒ Dossier I Gérer les eaux pluviales sur la parcelle



- Protection contre les inondations
 - Dossier | Faire face aux inondations



- Protection de la ressource, économies
 - Dossier I Faire un usage rationnel de l'eau



- Protection de la ressource, économies
 - Dossier I Récupérer l'eau de pluie



- Eviter les pollutions
 - Dossier I Améliorer la gestion des eaux usées sur la parcelle







Protection de la ressource, économies

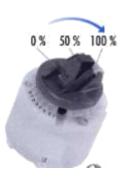
⇒ Dossier I Faire un usage rationnel de l'eau

- Changer nos habitudes afin de réduire à la source nos consommations d'eau potable
 - 10% à 20% d'économie possible
- Mettre en place de dispositifs de suivi de la quantité d'eau consommée
- Mettre en place de dispositifs d'économie d'eau
 - 30% à 65% d'économie possible
- Garantir la qualité de l'eau jusqu'à sa consommation
- Choisir la qualité de l'eau appropriée aux usages

















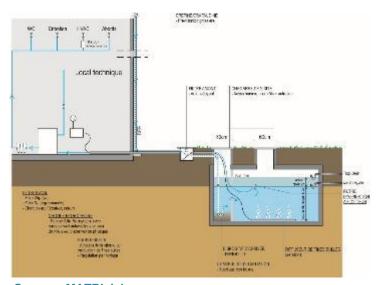




Protection de la ressource, économies

⇒ Dossier I Récupérer l'eau de pluie

- Participe à la démarche d'utilisation rationnelle de l'eau
- Contribue à la démarche de gestion des eaux pluviales sur la parcelle
- Incidence de l'architecture sur la qualité de l'eau de pluie et sur ses utilisations possibles
- L'eau de pluie récupérée ne sert pas qu'au rinçage des toilettes









Source: MATRIciel

Source : C. Rener







Eviter les pollutions

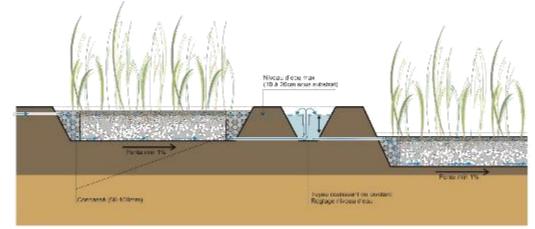
- ⇒ Dossier I Améliorer la gestion des eaux usées sur la parcelle
- ▶ Réduire le volume d'eaux usées à traiter à la source: Economiser l'eau potable et l'eau de qualité, avoir recours à des eaux alternatives à l'eau potable
- Rejeter des eaux qui respectent le milieu récepteur : Eviter de polluer des eaux claires, séparer les polluants le plus en amont possible, garantir la qualité de l'eau rejetée après épuration, éviter le rejet d'eaux diluées vers le réseau d'assainissement collectif, etc.

▶ Envisager une **épuration 'in situ'** favorisant les techniques paysagères

(extensives ou mixtes).



Source : C. Heyden







PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX EN RBC

DÉMARCHE DURABLE D'UNE GESTION DE L'EAU CADRE RÉGLEMENTAIRE





ENJEU DE L'URBANISATION

Par habitudes constructives « standards »

Le Cycle anthropique absorbe le Cycle naturel 20-30 % évapotranspiration 40-50 % Évapotranspiration = transpiration + évaporation Précipitation transpiration arbres herbes évaporation Précipitation Volume de ruissellement élévé 20-30 % ruissellement Drain de surface Concentration des eaux de pluies Faible volume de 0-30 % infiltration ruissellement <1 % 20-30 % infiltration augmentation peu profonde peu profonde des polluants recharge des recharge des Rôle écologique eaux souterraines Augmentation des surverses eaux souterraines maintenu érosion 10-20 % infiltration 10-40 % infiltration Eau filtrée par les plantes inondations, etc. profonde profonde Eau reste fraîche Oriana Farina / OBVMR



DISPARITION DU CYCLE NATUREL À BRUXELLES

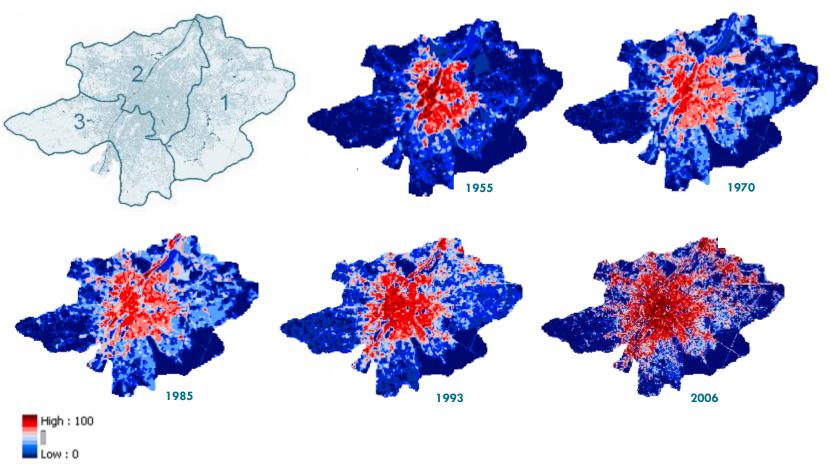
Pertuis de la Senne





CONSTATS - IMPERMÉABILISATION

Le taux d'imperméabilisation a doublé en 50 ans

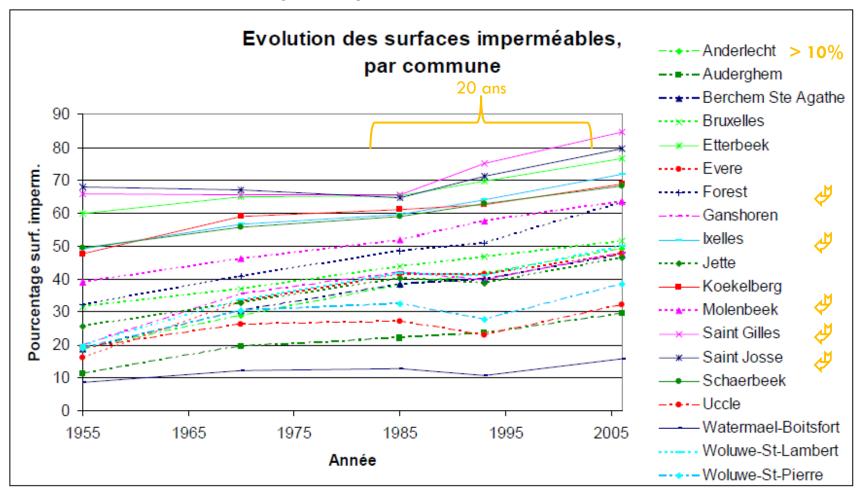


Etude de l'évolution de l'imperméabilisation du sol en RBC Réalisée par l'ULB-IGEAT (2006)



CONSTATS - IMPERMÉABILISATION

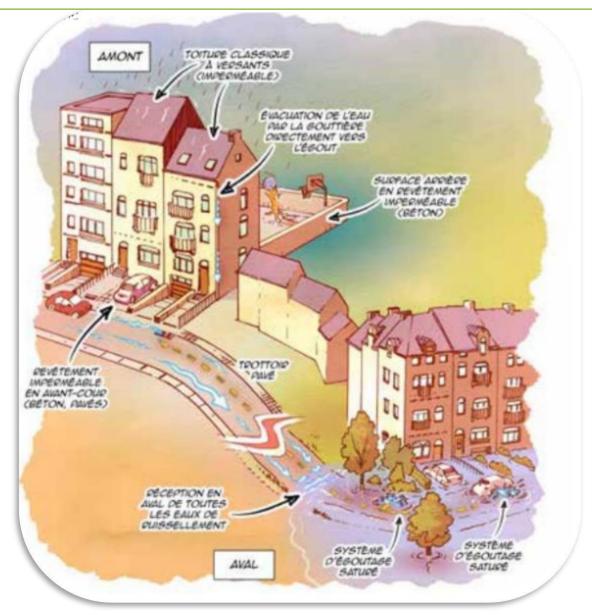
Certaines communes sont plus impactées!



Etude de l'évolution de l'imperméabilisation du sol en RBC Réalisée par l'ULB-IGEAT (2006)



CONSTAT





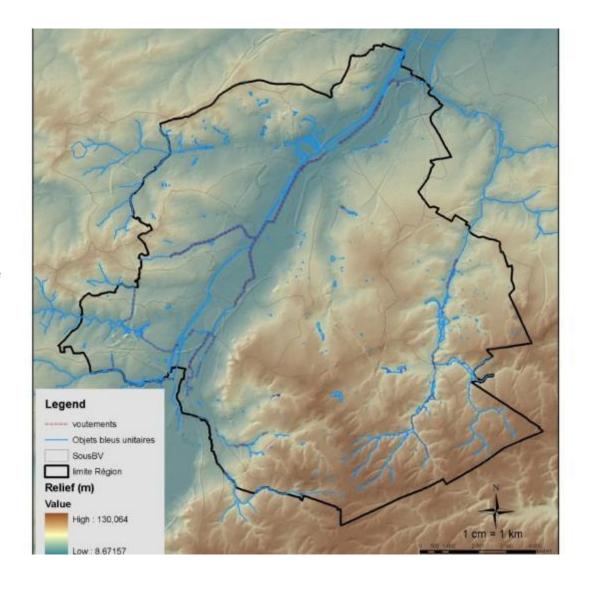
IMPACT DE L'ESPACE PUBLIC ET DES VOIRIES DANS L'IMPERMÉABILISATION





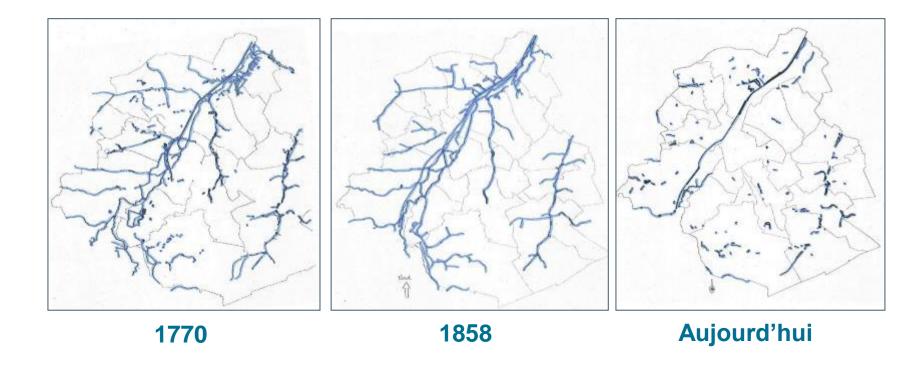
RELIEF DE LA RÉGION

- Allant de 10 à 130 m au-dessus du niveau de la mer
- Rive droite plus haute
- Vallée de la Senne, de la Woluwe, du Maelbeek





CONSTATS - DISPARITION DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



- Assèchement des étangs
- ► Transformation des rivières en égouts à ciel ouvert
- Voutement



CONSTATS - RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE UNITAIRE ET VÉTUSTE

« Maillage gris »:

Réseau unitaire (eaux usées mélangées aux eaux pluviales, rivières, eaux de sources, eaux souterraines)







IMPACTS

ENJEUX



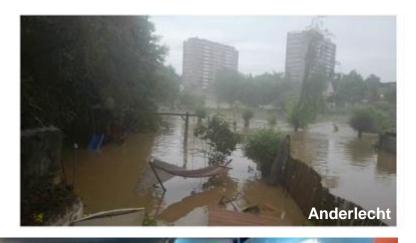
Inondations

Impact des biens et personnes Pollution des milieux

IMPACTS - INONDATIONS

Exemples



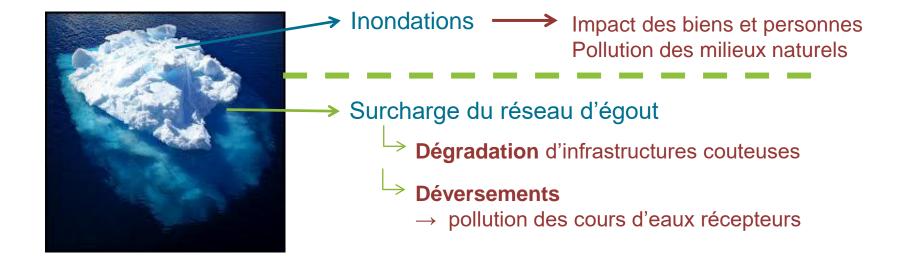






IMPACTS

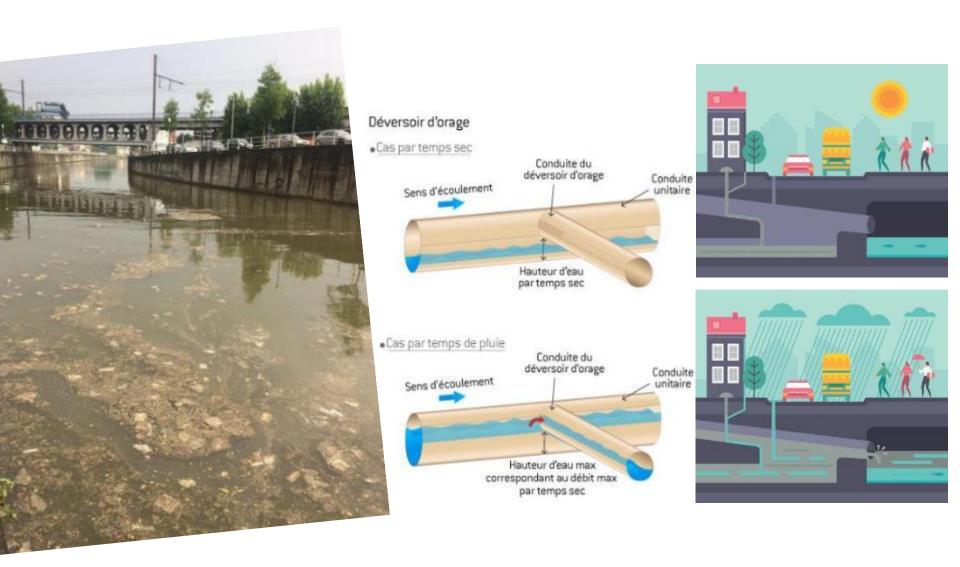
ENJEUX





ENJEUX

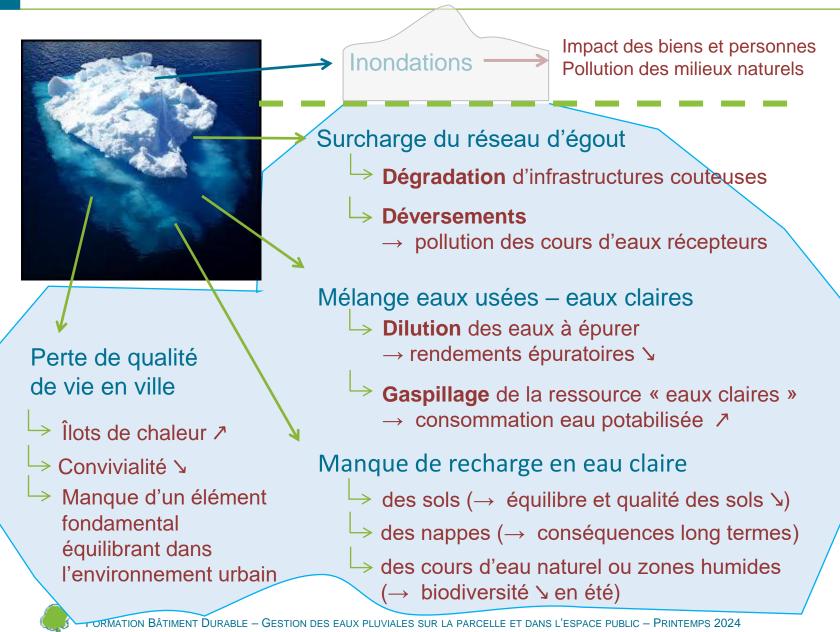
IMPACTS - DÉVERSEMENTS





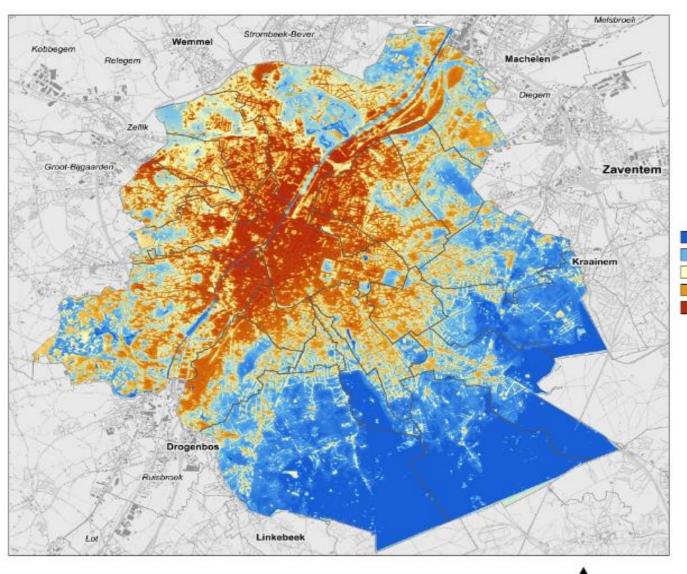
IMPACTS

ENJEUX



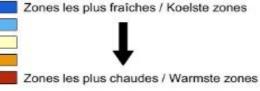
ENJEUX

IMPACT - ILOT DE CHALEUR



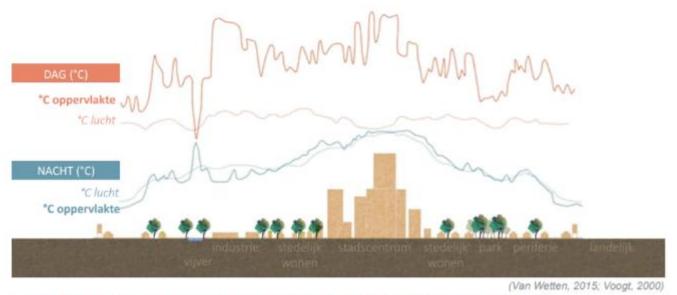
Cartographie des îlots de fraîcheur dans la Région de Bruxelles-Capitale

Cartografie van de koelte-eilanden in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest





IMPACT - ILOT DE CHALEUR



Figuur 2. Grafische voorstelling van het Stedelijk Hitte Eiland Effect (SHE) overdag en 's nachts



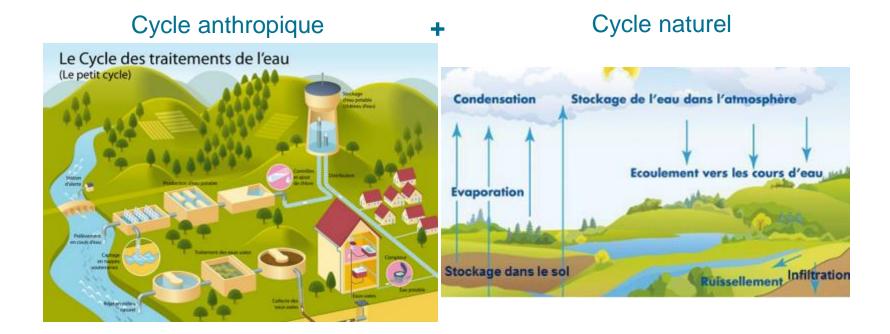


PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX EN RBC **DÉMARCHE DURABLE D'UNE GESTION DE L'EAU**CADRE RÉGLEMENTAIRE





SOLUTIONS



Faire coexister et optimiser les 2 cycles de manière à :

- 1. Lutter contre les changements climatiques
- Limiter les inondations
- 3. Améliorer la qualité et la quantité des eaux « naturelles » (rivières, étangs et eaux souterraines)
- 4. Améliorer le cadre de vie → Vers un espace public multi-fonctionnel



32

GÉRER LES EAUX PLUVIALES SUR LA PARCELLE

DÉMARCHE

- Réduire le volume des eaux de ruissellement
- Restituer l'eau au milieu naturel
- Ralentir le ruissellement

 Réduire la pollution de l'eau véhiculée sur la parcelle evapotranspiration Ralentir Décentraliser **Tamponner**



CE QU'ON PEUT ACCOMPLIR EN GÉRANT LA PLUIE

- Améliorer la qualité du cadre de vie
- Augmenter la présence de l'eau en ville
- Créer des îlots de fraîcheur

- Réduire les risques d'inondation
- Réduire la pression sur le réseau d'égout
- Recharger les nappes

 Favoriser et améliorer la biodiversité

 Fournir de nombreux services systémiques (séquestration CO², lutte contre les îlots de chaleur urbains,...)



Quantité

Qualité

Cadre de

Biodiversité

- Réduire les déversements d'orage
- Réduire la dilution des eaux à épurer
- Assurer la qualité des eaux infiltrées



DÉFINITION DE LA GIEP

La GIEP est constituée des aménagements qui accomplissent les 4 objectifs liés à la résilience aux changements climatiques :





la lutte contre les inondations ;



et l'amélioration de la qualité des cours d'eaux ;





et la qualité de vie des habitants : ilots de chaleur, espaces multifonctionnels;



• et la biodiverstié.

Les moyens nécessaires pour atteindre ces 4 objectifs simultanément:

- ► Gérer l'eau **IN SITU**, à la parcelle
- ► Utiliser le complexe eau-sol-plante : sol-éponge et le végétal ⇒ Nature based solution
 - Stockage + infiltration dans la couche supérieure du sol → sol vivant
 - Filtration + décolmatage + évapotranspiration par les végétaux
- S'intégrer aux éléments urbains qui ont déjà d'autres fonctions (rues, infrastructures vertes)



CONCEVOIR LA VILLE COMME UNE ÉPONGE



1 Collecter

2 Stocker/Tamponner

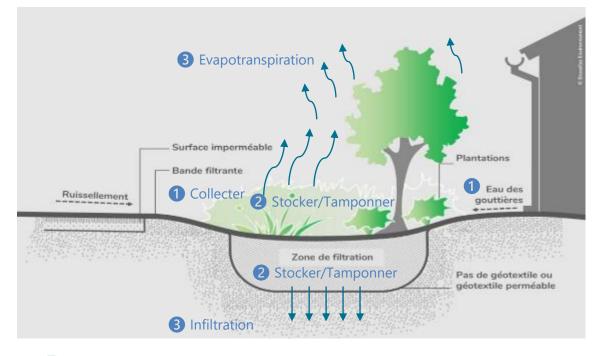
3 Restituer

Les eaux pluviales, où?

Atmosphère

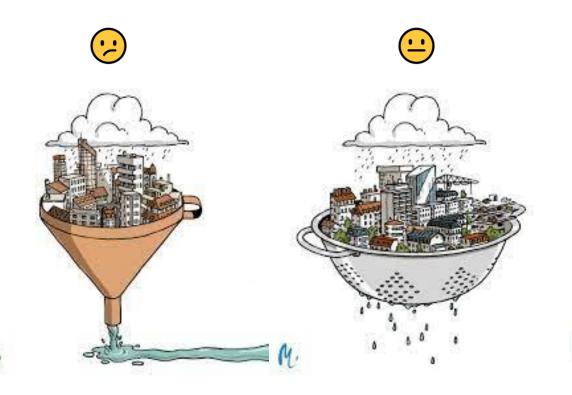
Végétal

Sol vivant





VISION





Le « tout-à-l'égout », l'eau pluviale va à l'égout, mélangée avec les eaux usées

Le zéro rejet à l'égout, l'eau ne va pas nécessairement rejoindre le sous-sol, mise en place de réseaux séparatifs (voir slide suivante)

Le zéro rejet hors de la parcelle. L'eau va rejoindre le sous-sol, qui va faire tampon, réalimenter les nappes d'eau

→ ville éponge, résiliente = GiEP (gestion intégrée)



MAILLAGE PLUIE: TOUTE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

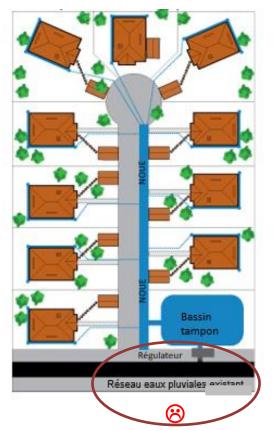






RÉSEAU SÉPARATIF : LA FAUSSE BONNE IDÉE

Qu'il soit enterré ou à ciel ouvert :



- Infrastructures à créer ou vétustes à rénover-> Investissements d'autant plus lourds si enterré
- Source de pollution via les mauvais branchements et via la collecte par ruissellement sur surfaces imperméables
- Protection relative contre les risques d'inondation (réseau ou cours d'eau exutoire auto-limité)
- Complexité de mise en œuvre (rejet avec besoin d'autorisation, dans l'espace public à traverser)
- Difficulté d'identifier un gestionnaire
- Aucun service éco-systémique rendu :
 - Pas d'épuration par l'association sols-racines
 - Pas d'effet positif climatique (ilots de chaleur)
 - Pas de gestion à la source (le non-ruissellement est favorable notamment sur la qualité)
- Cout-efficacité : chaque m³ d'eau géré de façon intégrée (GIEP = infiltration ou évapotranspiration) donne immédiatement des bénéfices écosystémiques et sort définitivement l'eau du réseau d'égout.
 - En séparatif, malgré le cout d'un tronçon, tant que le réseau n'est pas connecté à un cours d'eau aval, les m³ qui y entrent vont toujours à l'égout et sans le moindre avantage environnemental.

L'expérience des réseaux séparatifs en RBC n'est pas probante



LA GIEP, UNE SOLUTION INTÉGRÉE ET MULTIFONCTIONNELLE

La GiEP vise à utiliser les espaces urbains et les éléments bâtis mis en œuvre pour leur fonction première et à leur donner une fonction supplémentaire, celle de gérer les eaux pluviales à la source



Rond-point



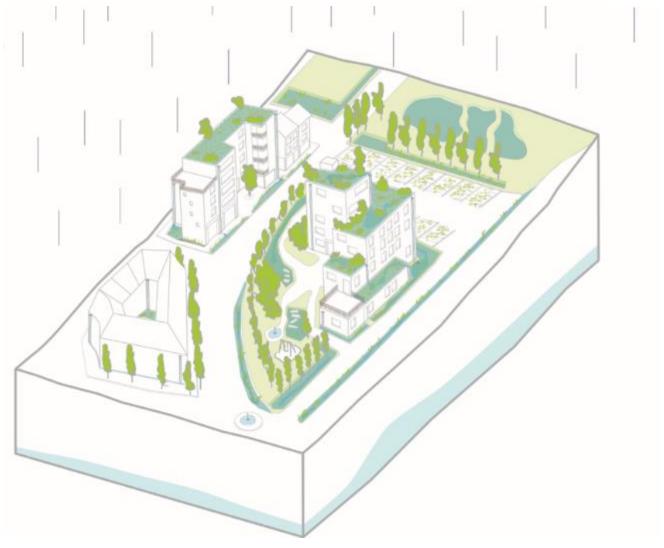
Aménagement d'une place publique





LA GIEP, UNE SOLUTION INTÉGRÉE ET MULTIFONCTIONNELLE

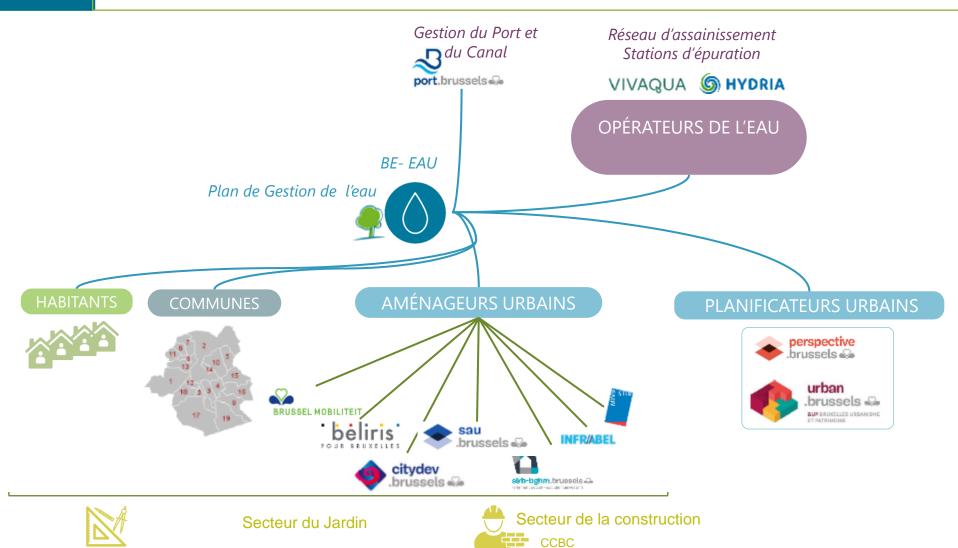
Chaque espace urbain se suffit à lui-même pour gérer la pluie qui « lui tombe dessus »



CADRE RÈGLEMENTAIRE



CARTE DES ACTEURS



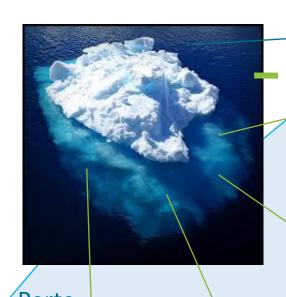


Architectes





IMPACTS



Perte ↓
Amélioration de qualité de vie en ville

- → Îlots de chaleur >
- → Convivialité <a>Z
- Manque d'un élément fondamental équilibrant dans l'environnement urbain

Réduction des

inondations

Sur Décharge du réseau d'égout

- Dégradation Préservation d'infrastructures couteuses
- → Réduction des déversements
 → réduction des pollutions des cours d'eaux récepteurs
- Mélange Séparation eaux usées eaux claires
 - Concentration des eaux à épurer

 → rendements épuratoires

 ✓
 - → Gaspillage Economie de la ressource « eaux claires »
 → consommation eau potabilisée

Manque de recharge en eau claire

- des sols (→ équilibre et qualité des sols en milieux naturels **→**)
- → des nappes (→ conséquences long terme)



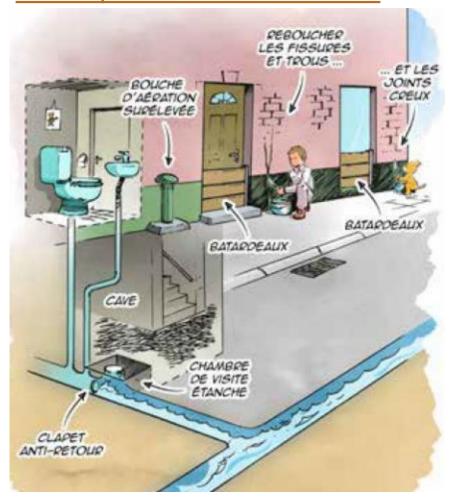
CADRE RÈGLEMENTAIRE

TRAITÉ PAR LE GUIDE BÂTIMENT DURABLE



Protection contre les inondations

Dossier | Faire face aux inondations





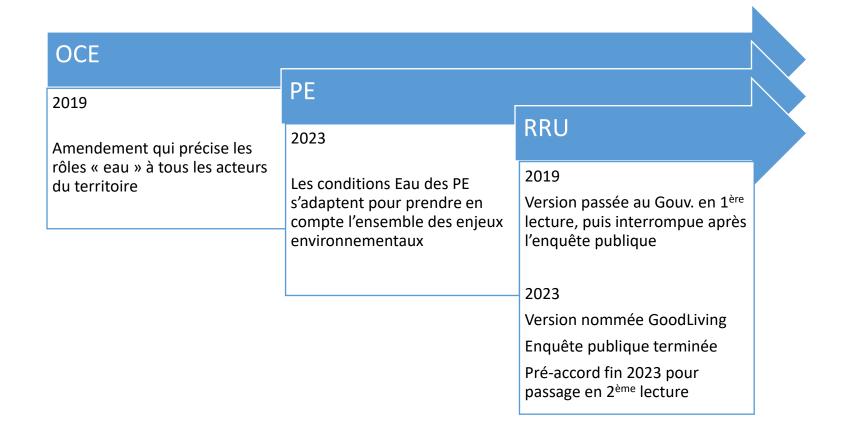
PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX EN RBC DÉMARCHE DURABLE D'UNE GESTION DE L'EAU

CADRE RÉGLEMENTAIRE





CONTEXTE DU CHANGEMENT





CHANGEMENT

Cadre législatif

- ▶ Ordonnance Cadre Eau (version modifiée 2019) :
- ► Article 18, §2... la GEP est réalisée dans le respect des principes suivants:
 - 1° « tout propriétaire qu'il soit <u>privé ou public</u> est responsable de la GEP <u>sur sa parcelle</u> »;
 - 2° « <u>dans le domaine public</u>, les dispositifs de GEP <u>relèvent de la compétence du gestionnaire de cet espace public</u> qu'il s'agisse d'une voirie, d'un parc, d'une place, d'un square,... »

« La gestion s'entend de l'aménagement et de l'entretien de son (ses) dispositif(s) de gestion des eaux pluviales. »

(Contextualisation de l'article 640 du Code Civil)



PERMIS D'URBANISME

Règlement Régional d'Urbanisme (RRU)

- ▶ Obligation pour les nouvelles constructions de prévoir une citerne d'eau de pluie d'une capacité de 33 litres / m² de surface de toiture en projection horizontale.
- Les toitures plates non accessibles de plus de 100 m² doivent être aménagées en toitures verdurisées.
- ► AGRBC du 21 novembre 2006 RRU Titre I CHAPITRE IV ABORDS, articles 11, 13 et 16 www.rru.irisnet.be/nl/RRU_TIT%20I_FR-NL.pdf

Permis d'Environnement (PE)

- Introduisent des mesures plus ambitieuses
- Conception d'une démarche globale sur la parcelle:
- Un volet réutilisation, un volet intégration au cycle naturel
- Prise en compte de toutes les surfaces imperméabilisées
- Assurer la qualité de l'eau de pluie infiltrée

Règlements Communaux d'Urbanisme

Pour limiter les problèmes d'inondation et faire action de résilience, certaines communes prennent des mesures pouvant être plus contraignantes comme pour par exemple Forest qui impose un dispositif de temporisation du rejet des eaux pluviales à l'égout d'une capacité minimale de 50 litres/m² de surface de collecte en projection horizontale (toitures, abords, balcons,...) associé à un débit de fuite permettant l'évacuation pendant l'orage et après l'orage à débit régulé : vidange pendant minimum 4h.



NOUVELLES CONDITIONS DANS LES PE : LA RÉUTILISATION



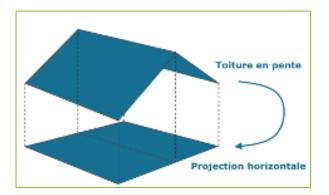
Objectifs

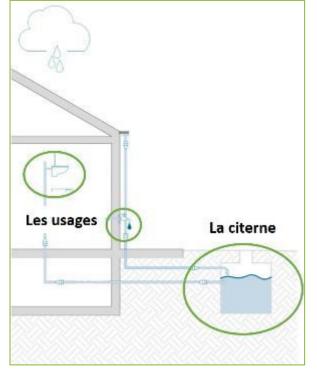
- 33 l/m² de surface de toitures en projection horizontale
- XX points d'usage obligatoires (points extérieurs, toilettes, machines à laver, ...)



Outils

- Calculateur réutilisation
- (Note explicative si besoin)







NOUVELLES CONDITIONS DANS LES PE : GESTION INTÉGRÉE DES EP



Objectifs

- ▶ 0 rejet (pluie TR = 100 ans) = parcelle
- Infiltration et évapotranspiration



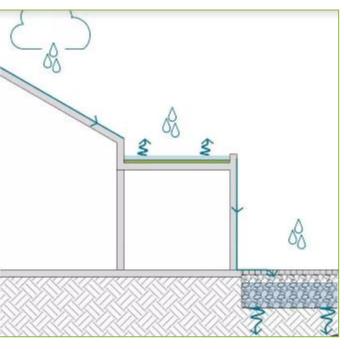


Outils

- Calculateur parcelle
- Note explicative (obligatoire)



Voir <u>Gérer les eaux de pluie</u> dans un PE



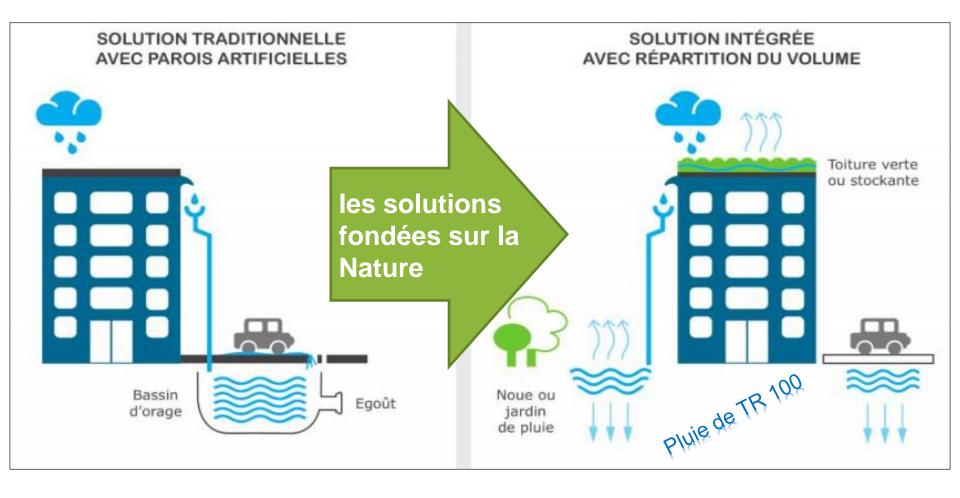


OBJECTIFS DU CHANGEMENT ⇒ TYPES DE SURFACE ?





PERMIS D'ENVIRONNEMENT





OBJECTIFS DU CHANGEMENT ⇒ USAGES ET SERVICES DE L'EAU

	« Usages »	Principe	Dispositif	RRU actuel	PE actuel	RRU Futur
	Réutiliser	Récupération	Citerne	Ø	•	0
	Eviter inondations	Tamponnage des grosses pluies	Volume de stockage - débit limité – « bassins d'orage »	8	Ø	•
	Réduire les pollutions en cours d'eau	0 rejet hors parcelle	Dispositifs GiEP	8	Bright New	
	Rendre l'eau utile, profiter des services écosystémiques	Evapo(transpi)ration Infiltration	Dispositifs GiFP à ciel ouvert et végétalisé	8	€⊘	•
Îk	ots de fraicheur					



- Qualité du cadre de
- Biodiversité en ville







PERMIS D'URBANISME

REGLEMENT REGIONAL D'URBANISME (RRU)

- Réforme 2019 (interrompu à l'Enquête publique)
 Incluait des nouvelles mesures dans le bâti et l'espace public pour la gestion des EP
- Recommandations formulées par consortium d'experts pdt la nouvelle législature – 2020-21

Notamment pour une prise en compte plus ambitieuse de la gestion des EP

▶ Réforme Good Living – qui devrait passer en 2e lecture au Gvt en mars 2024

Adoption du principe « zéro rejet » des EP

La mesure devrait valoir pour les différents volets du RRU : Urbanité, Espaces ouverts et Habitabilité A voir jusqu'à quel champ d'application : Rénovation, démolition-reconstruction,...?







- Assurer la gestion de l'eau de pluie dans les limites de la parcelle
- Soustraire au maximum l'eau de pluie des réseaux de récolte des eaux usées
- Favoriser les dispositifs végétalisés
- Le milieu urbain a tout à gagner de l'application de ces principes :
 - cela permet non seulement de réduire les effets négatifs de l'imperméabilisation qui seront amplifiés par le changement climatiques (inondations, pollutions par déversements)
 - mais cela apporte en plus des effets positifs (biodiversité, microclimat, protection de la ressource en eau, qualité de vie...)





Guide bâtiment durable

www.guidebatimentdurable.brussels

► Thème EAU

INTRO | Améliorer la gestion de l'eau dans les bâtiments durables et sur la parcelle

DOSSIER | Gérer les eaux pluviales sur la parcelle

DOSSIER | Faire un usage rationnel de l'eau

DOSSIER | Récupérer l'eau de pluie

DOSSIER | Améliorer la gestion des eaux usées sur la parcelle



Sites internet

Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) et autre :

www.urbanisme.irisnet.be

www.vivaqua.be

www.hydria.be

www.belgaqua.be



Formations et séminaires

Inscrivez-vous aux formations organisées par Bruxelles Environnement https://environnement.brussels/formationsbatidurable

Consultez tous les supports gratuitement!





Service FACILITATEUR EAU

Missions

- **⇒** Conseil envers les professionnels
- ⇒ Echanges d'expérience, partage de contacts, guider vers les services et outils mis à votre disposition

Concrètement

- **⇒** Service gratuit
- **⇒** Expertise au service de votre projet
- **⇒** Tous les types de projets
- ⇒ Accompagnement personnalisé







Anne-Claire DEWEZ

Bio-ingénieur

Mise en œuvre des mesures de gestion des eaux pluviales

Service Eau et Aménagement du territoire

Département Eau – Bruxelles Environnement





**** 02/563.43.73



acdewez@environnement.brussels



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

